

**Souffel**  
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr



**Relais Petite Enfance**

**« Les Cigognes »**

3 Rue des Cigognes

67460 SOUFFELWEYERSHEIM

03.88.20.37.78

rpe@souffelweyersheim.fr



## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MUNICIPALES

***Ce document doit être retourné au Relais Petite Enfance au plus vite.***

**Nom(s) et prénom(s) de l'enfant (ou des parents pour un enfant à naître) :**

-----

### ***Partie réservée au Relais Petite Enfance***

**Date d'enregistrement de la demande :** -----

**Date de naissance ou date prévue d'accouchement :** -----

**Date d'accueil souhaitée :** -----

**L'adaptation s'échelonne sur 2 semaines avant cette date.**

**Pièces à joindre obligatoirement à la demande :**

- Acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors facture de téléphone)
- Relevé de prestations familiales perçues (attestation CAF)

**Famille - Informations :**

- Situation familiale relevant des critères d'attribution des places
- Famille domiciliée à Souffelweyersheim
- Parent isolé en situation de travail ou de formation
- Fratrie présente dans une des structures ; si oui, laquelle :
- Enfants présentant un handicap avec allocation AEEH
- Jumeaux ou plus
- Enfants adoptifs
- Autres :

# ENFANT

---

## Informations générales sur l'enfant

Nom(s) : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Sexe :  Masculin  Féminin

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Ou date prévue d'accouchement : \_\_\_\_\_

*Attention : pour les enfants à naître, la confirmation de la demande devra être effectuée dans le mois qui suit la naissance par la transmission de l'extrait d'acte de naissance.*

*Dans le cas contraire, votre dossier ne pourra pas être étudié en commission d'attribution des places et votre demande sera annulée.*

## Période d'accueil souhaitée :

Date d'accueil souhaitée : \_\_\_\_\_

Priorités de choix de structures (à chiffrer de 1 à 2) :

**Service d'Accueil Familial (Accueil chez une assistante maternelle agréée)**

Bureau administratif : 4b Rue de l'Europe

Horaires d'ouverture : 7h00-19h

**Multi-Accueil « Les lutins de Souffel »**

4b Rue de l'Europe

Horaires d'ouverture : 7h30-18h30

Mode d'accueil souhaité (contrat régulier ou occasionnel) ; merci de préciser :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

En cas d'admission au Service d'Accueil Familial, j'accepte que mon enfant soit accueilli chez une assistante maternelle ayant un animal de compagnie à la maison :  **oui**  **non**

## Informations sur les plannings et souhait(s) de la famille

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Arrivée	__ : __	__ : __	__ : __	__ : __	__ : __
Départ	__ : __	__ : __	__ : __	__ : __	__ : __

Particularités (horaires atypiques, alternance de planning...) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## Informations relatives au responsable 2 de l'enfant

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Nom de naissance :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Adresse Mail :** \_\_\_\_\_

**Téléphone personnel :** \_\_\_\_\_

**Téléphone professionnel :** \_\_\_\_\_

**Profession :** \_\_\_\_\_

**Nom de l'employeur :** \_\_\_\_\_

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations complétées.**

**Date et signature :**

# Procédure d'attribution des places d'accueil

## I. Les demandes d'accueil

La transmission de la demande d'accueil se fait sur rendez-vous, par mail ou par dépôt dans la boîte du Relais.

### **Relais Petite Enfance « Les Cigognes »**

3 Rue des Cigognes,  
67460 SOUFFELWEYERSHEIM  
03.88.20.37.78  
rpe@souffelweyersheim.fr

Horaires de permanences : Lundi et jeudi après-midi de 14h00 à 18h00.

Mercredi et vendredi matin de 8h00 à 12h00.

Accueil du public possible sur le temps administratif sur rdv.

### **La pré-inscription ne vaut pas acceptation.**

Toute demande d'accueil devra être confirmée avec l'extrait de naissance de l'enfant (pour les enfants à naître) et un justificatif de domicile.

Le cas échéant, en fonction de votre situation, d'autres documents pourront vous être demandés pour justifier votre situation.

## II. La composition de la commission d'attribution des places

L'Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance

Une représentante du conseil municipal

La responsable du Relais Petite Enfance

La directrice du service petite enfance

La directrice adjointe du service petite enfance

La coordinatrice petite enfance

## III. Le rythme des commissions

La commission d'attribution des places se réunit 2 fois par an :

- Début avril pour les demandes d'accueil allant jusqu'à la fin de l'année en cours. Par conséquent, les inscriptions prises en compte par la commission seront closes le 15 mars de chaque année.
- Début octobre pour les demandes d'accueil allant jusqu'à la fin de l'année en cours et pour le début de l'année suivante. Par conséquent, les inscriptions prises en compte par la commission seront closes le 15 septembre de chaque année.

Avant cette date, les parents sont tenus de signaler les changements inhérents au temps d'accueil, à la situation familiale et professionnelle, à l'adresse et au(x) numéro(s) de téléphone et dans le cas de retrait de leur demande.

**La demande d'accueil ne pourra plus être modifiée une fois la commission passée, sous risque de perdre la place.**

#### **IV. Les critères d'attributions des places**

Les places sont attribuées en fonction des critères suivants :

1. Enfants de parents domiciliés à Souffelweyersheim
2. Enfants dont les parents sont bénéficiaires des minimas sociaux, les urgences sociales et/ou sanitaires, les familles monoparentales (tout particulièrement en situation d'emploi ou de formation), les enfants présentant un handicap, dans la limite de 10 % des places.
3. Les fratries, si l'aîné est toujours accueilli dans le service au moment de l'admission du futur enfant, et sous réserve que la famille soit toujours domiciliée à Souffelweyersheim.
4. Les jumeaux ou plus et les enfants adoptifs
5. La date de demande d'accueil

A noter : Les places d'accueil sont attribuées en fonction des disponibilités, de l'âge des enfants et de la situation des parents (*cf. article D. 214-7 du code de l'action sociale et des familles*).

**En cas de déménagement dans une autre commune au cours du contrat d'accueil (entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 août de l'année scolaire en cours), le contrat ne sera pas renouvelé pour l'année suivante.**

#### **Remarques :**

- ✓ Si une famille refuse une place attribuée correspondant à sa demande initiale, pour convenances personnelles, la demande sera placée en bas de la liste d'attente.
- ✓ Si la famille réside hors Souffelweyersheim et que l'aîné de la fratrie est accueilli dans une structure de la commune, l'item de priorité liée à la fratrie ne joue pas (le 2<sup>ème</sup> enfant ne sera pas accueilli).

Après chaque commission d'attribution des places, les familles seront destinataires d'un courrier (par mail ou par voie postale).

- **En cas de réponse positive :** Les parents disposent de 15 jours après l'attribution de la place pour confirmer ou infirmer leur demande. En cas d'absence de réponse, la place sera proposée à une autre famille.
- **En cas de réponse négative :** La famille devra indiquer, sous 15 jours, son souhait de maintenir sa demande d'accueil pour rester sur la liste d'attente et pouvoir être présentée à la prochaine commission.
- **En l'absence de réponse :** Il est demandé aux familles n'ayant pas été destinataires d'un courrier à la fin du mois d'avril pour la première commission ou à la fin du mois d'octobre pour la deuxième commission de prendre contact avec le Relais Petite Enfance.

**Sans réponse de la famille dans les délais, la demande d'admission relative à l'accueil de l'enfant ne pourra plus être prise en compte.**

En cas de demande, par la famille, de changement de structure en cours d'accueil, un nouveau dossier devra être déposé. Le dossier sera pris en compte comme pour une demande initiale.

**J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscriptions indiquées ci-dessus et en accepte la procédure.**

**Date et signature :**

## Les autres modes de garde

À noter : les places de ces structures n'étant pas gérées par le service petite enfance, il est impératif de vous adresser directement à ces établissements pour effectuer votre demande.

- **Micro-crèche privée sans financement de la ville relevant de la Prestation du jeune enfant (PAJE) de la CAF du Bas-Rhin :**

**Les Bou't Chou**

11 rue des Sept Arpents  
67460 SOUFFELWEYERSHEIM  
09 62 58 13 99  
Lesboutchousouffel@gmail.com

- **Assistantes Maternelles du particulier-employeur, sans financement de la ville, relevant de la Prestation du jeune enfant (PAJE) de la CAF du Bas-Rhin**

- Liste des assistantes maternelles de la commune consultable sur le site monenfant.fr et le site de la Collectivité Européenne d'Alsace
- Pour plus d'informations sur l'emploi d'une assistante maternelle, vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance de la commune.

**Relais Petite Enfance « Les Cigognes »**

3, rue des Cigognes  
67460 SOUFFELWEYERSHEIM

Horaires de permanences : Lundi et jeudi après-midi de 14h00 à 18h00.  
Mercredi et vendredi matin de 8h00 à 12h00.

Accueil du public possible sur le temps administratif sur rdv.

Contact : Nathalie MEYER, responsable du Relais Petite Enfance « Les Cigognes »

Tel : 03 88 20 37 78 (aux heures d'ouverture)

[rpe@souffelweyersheim.fr](mailto:rpe@souffelweyersheim.fr)

Afin d'apporter une réponse adaptée à votre demande, il vous est conseillé de prendre rendez-vous au préalable.